

La politique étrangère devait, en 1968, subir des changements opportuns. Le monde changeait et le Canada aussi. Il était temps d'examiner de façon globale ce en quoi consistaient ces changements et ce vers quoi nous nous dirigeons. Le Gouvernement, comme le public canadien, a senti la disparition graduelle de nombreuses réalités ou institutions qui avaient marqué l'après-guerre. Le monde des années cinquante, de la guerre froide, des alliances militaires était en voie de transformation radicale. De nouvelles hégémonies se dessinaient. Dans l'intervalle, le Canada, qui avait joué un rôle très actif dans l'élaboration de l'ordre mondial de l'après-guerre, était lui-même devenu un pays différent: plus fort, plus riche, plus varié, à la recherche de nouvelles formes d'expression nationale. L'année du Centenaire, en 1967, a amené les Canadiens à se regarder eux-mêmes et à s'émerveiller du changement intervenu.

J'ai essayé de résumer ce nouveau point de vue, à une autre occasion, de la façon suivante: "Le Canada ne se voit plus essentiellement au sommet du triangle nord-atlantique, mais plutôt comme une nation de l'Atlantique, du Pacifique, de l'Arctique et, par dessus tout, de l'Amérique du Nord. Cela provoque bien entendu des changements d'orientation dans notre politique étrangère. Nous regardons maintenant le monde qui nous entoure avec les yeux d'un État nord-américain indépendant, plutôt que comme membre de la communauté de l'Atlantique Nord. Ce n'est pas un signe d'isolationnisme, comme l'ont suggéré certains observateurs, c'est plutôt l'ouverture de nouveaux horizons. C'est aussi un geste pondéré vers une plus grande indépendance en matière de politique étrangère."

Ce geste pondéré dans le sens d'une position plus indépendante en matière de politique étrangère a conduit à plusieurs conclusions importantes mûrement réfléchies. Le Gouvernement a étudié la question de sa participation à des alliances militaires, à une époque où les risques d'affrontement militaire s'atténaient. Nous avons conclu que l'appartenance à ces alliances était encore avantageuse, bien que la contribution canadienne soit appelée à changer de forme avec le temps. Cette décision a permis au Canada de participer activement aux démarches qui, depuis 1968,